



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 00, F +41 26 305 26 00

www.fr.ch/sfp



Le préapprentissage d'intégration

Le canton de Fribourg cherche des entreprises formatrices disposées à offrir des places de préapprentissage d'intégration à des réfugiés reconnus et à des personnes admises à titre provisoire (permis F et B).

Ces jeunes gens, avec un niveau linguistique convenable, sont prêts pour l'intégration dans le monde du travail et méritent leur chance !

Ce projet pilote de 4 ans débute en 2018 et est également une opportunité pour l'économie afin de combler le manque de personnel qualifié.

Le préapprentissage d'intégration en bref

Public cible

- Réfugié-e-s reconnu-e-s et personnes admises à titre provisoire avec permis de séjour F et B.
- Personnes âgées de 18 à 35 ans.

Données clés

- Formation d'une année préparant les participant-e-s à une formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle AFP ou certificat fédéral de capacité CFC).
- Formation pratique en entreprise d'env. 3½ jours/semaine.
- Cours à l'école professionnelle dans les branches professionnelles et de culture générale d'env. 1½ jours/ semaine.

Chances

- Pendant une année, les entreprises font connaissance avec les futur-e-s apprenti-e-s.
- Pendant toute la durée du préapprentissage, une personne de contact est à disposition de l'entreprise et des participant-e-s.
- Des places d'apprentissage vacantes peuvent être repourvues par des personnes qui ont fait leurs preuves.
- Les participant-e-s obtiennent des compétences approfondies dans un champ professionnel.
- Avec une intégration durable dans le monde professionnel, les participant-e-s ne dépendront plus de l'aide sociale : la société a tout à y gagner.

Conditions de participation

- Potentiel et motivation.
- Connaissances de base en français (en principe niveau A2).
- Expérience professionnelle ou formation professionnelle préalable dans le pays d'origine.
- Conclusion d'un contrat de préapprentissage avec une entreprise formatrice.

Champs professionnels concernés

- Logistique
- Hôtellerie/Gastronomie
- Commerce de détail
- Alimentation (métiers de la viande, boulangerie-pâtisserie)
- Agriculture
- Construction (technique du bâtiment)

Contrat / Salaire / Coûts

- Le contrat de préapprentissage doit être soumis au Service de la formation professionnelle pour approbation.
- Salaire mensuel recommandé : 80% du salaire de la 1^{ère} année d'apprentissage.
- Les cours professionnels sont gratuits. Les coûts pour le matériel scolaire et les excursions s'élèvent à environ CHF 500.-.

Renseignements

Coordinatrice : Ludmilla Wüthrich

Contact :

Eric Odin, +41 26 305 25 77, +41 79 923 35 65, eric.odin@edufr.ch

Plateforme Jeunes (PFJ) : +41 26 305 28 66, pfi@edufr.ch

<http://www.fr.ch/sfp/fr/pub/formation/pfpi/preapprentissage-dintegration.htm>